

**LOT N°2 : DEPLACEMENTS VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES**  
**ANNEE 2018**

**Acte d'engagement**

Les prix s'entendent TTC (TVA incluse [en préciser le taux], frais de parking, d'autoroute compris).

Des déplacements vers les installations sportives sont prévus dans le cadre de l'Education Physique et Sportive (EPS). Il s'agit de déplacements aller-retour sur 2, 3 ou 4 heures et sur temps scolaire. Le détail quantitatif ne peut être qu'estimatif :

	Les chiffres indiqués sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs de septembre 2018	
	<b>Nombre de bus de 30 places</b>	<b>Nombre de bus de 40/60 places</b>
<b>Destination</b>	<b>2017</b>	<b>2017</b>
Villefranche de lauragais	45	17

Considérant ces sorties EPS, le candidat s'engage à proposer les tarifs ci dessous :

Pendant les horaires scolaires 8h30 à 17h.

	PRIX TTC (TVA incluse [en préciser le taux], frais de parking, d'autoroute compris)				Observations
	15/20 pers.	25/30 pers.	40/60 pers.	+ de 60 pers.	
2h d'amplitude					
3h d'amplitude					
½ journée					
Journée					

Les déplacements de 25/30 personnes et 40/60 personnes avec 2h d'amplitude sont les plus courants.

Pour la société.....,  
son représentant Monsieur, Madame,..... s'engage à  
respecter les tarifs ci-dessus proposés durant l'année 2018.

Fait à .....le.....2017.

Signature